

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 8 SEPTEMBRE 2026, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absente :

- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3881-09-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Marie-Pier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.3. Adoption règlement
 - 13.3.1. Règlement rémunération des élus municipaux #2026-09-33
14. Administration
 - 14.1. Procès-verbal de correction – règlement #2026-05-31

- 14.2. Abrogation de la résolution #3861-074-26 – tests de débit des borne-fontaine 2026
- 14.3. Tests de débit des borne-fontaine 2026
- 14.4. Inscription cours en secourisme en milieu de travail
- 14.5. Inscription formation ADMQ : Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier
- 14.6. Projets de loi #11 et #22 : les modifications législatives d'intérêt pour les organismes municipaux
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Adjudication – contrat de déneigement et sablage chemins d'hiver 2026-2027
 - 15.2. Inscription à la formation « inspection et entretien des borne-fontaine »
 - 15.3. Les Consultant DL – offre de service – PAVL – Volet redressement et sécurisation
 - 15.4. Achat et installation d'un miroir de sécurité – intersection de la route poisson et du rang Sainte-Cécile
 - 15.5. Amendement résolution #3752-03-26 : Achat d'un ponceau pour la route Gilles-Paquin
 - 15.6. Amendement résolution #3753-03-26 – travaux d'excavation pour le changement d'un ponceau dans la route Gilles-Paquin
 - 15.7. Amendement résolution #3814-05-26 – Achat et remplacement de ponceaux rang Saint-François-Xavier
 - 15.8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – volet projet particulier d'amélioration
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Parc Georgette-Baril – Coopérative Arbre-Évolution
 - 17.2. Parc Georgette-Baril – Les Jardins Marie-Victorin
 - 17.3. Subvention Loisirs 2026
 - 17.4. Reconnaissance aide-animateur camp de jour 2026
 - 17.5. Renouvellement adhésion association des camps de jours du Québec
 - 17.6. Rencontre d'automne du Réseau Biblio CQLM
- 18. Demandes
 - 18.1. Album des finissants de l'école secondaire Les Seigneuries
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3882-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2026.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. **CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 août 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

- Mme Amélie Hardy Demers présente le rapport de l’afficheur de vitesse situé dans le rang Sainte-Cécile entre décembre 2024 et le 11 août 2026.
- En réaction aux tarifs douaniers imposés par le président des États-Unis d’Amérique, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1359-2026 qui ajoute l’art. 6.1 au *règlement imposant des conditions à l’attribution de certains contrats d’approvisionnement par des organismes municipaux afin que les mesures applicables aux organismes publics s’appliquent également aux organismes municipaux*, pour obliger que tout contrat de construction d’une valeur inférieure à 9 200 000\$ exige qu’au moins 15% de la valeur totale des matériaux et équipements acquis pour l’exécution du contrat soient québécois ou autrement canadiens.

8. **RAPPORT DU MAIRE**

- Rien à cet item.

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1 **BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Vingt jeunes ont participé à deux activités scientifiques à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme le 3 août ;
- Une exposition de livres sur la rentrée scolaire a présentement lieu ;
- Il y a eu 244 prêts de livres en août 2026, 56 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 33 heures de bénévolat ;

9.2 **COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- La prochaine réunion aura lieu le 15 septembre 2026 à la bibliothèque de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

9.3 **RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre 2026.

9.4 **RÉGIONALISATION DE L’ARÉNA**

- Rien à cet item.

9.5 **LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Le mur sportif interactif a été installé au début du mois de juillet dernier. Pour le mois d’août, celui-ci a été utilisé 29.8 heures et pour le mois d’août, 26.2 heures.

10. **LISTE DES REVENUS**

Intérêts dépôt à terme	1 075,67 \$
Intérêts sur arrérages	72,48 \$
Les Cultures Bécancour – remboursement bris d’aqueduc	422,52 \$
Licences et permis	30,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	290,00 \$
Location de la salle Georgette-Baril	60,00 \$

Location terrain Sogetel	1 000 \$
Loyer garderie – 2026-08	140,00 \$
Municipalité Sainte-Marie-de-Blandford – inspecteur externe	1 051,05 \$
Municipalité Sainte-Marie-de-Blandford – Remboursement formation inspecteur en eau potable	1 688,76 \$
Photocopies	15,00 \$
Publicité	45,00 \$
Société St-Jean-Baptiste – Subvention Jeudis en chansons	900,00 \$
Subvention MTMD – PAVL volet entretien	61 041,00 \$
Taxes municipales 2026	6 689,47 \$
Trop perçu	0,47 \$
Total	74 521,42 \$

11. **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3883-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d’autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 121 103,06 \$ ainsi que 24 441,51 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600307	Excavation Denis Demers inc.	Travaux de changement de ponceaux	97 287,93 \$
202600308	Mécanique Yvon Cossette inc.	Achat d’huile à moteur	49,43 \$
202600309	FQM Assuances inc.	Avenant révision 2026-07-15	174,40 \$
202600310	Hélène Lambert	Ménage – juillet 2026	473,06 \$
202600311	VISA	Achat turbidimètre/ionomètre multi portable (Rés. :#3860-07-26), sortie au Laser Force pour le camp de jour (Rés. :#3819-05-26)	2 491,74 \$
202600312	VISA	Frais de service de paiement de la facture du Laser Force pour le camp de jour et l’abonnement Agendrix	49,05 \$
202600313	Receveur général du Canada	DAS – juillet 2026	2 038,35 \$
202600314	Ministre du Revenu du Québec	DAS – juillet 2026	5 968,08
202600315	Industrielle Alliance	RVER – juillet 2026	2 493,05 \$
202600316	Receveur général du Canada	DAS – août 2026	1 965,70 \$
202600317	Ministre du Revenu du Québec	DAS – août 2026	5 705,03 \$
202600318	Industrielle Alliance	RVER – août 2026	2 407,24 \$
TOTAL			121 103,06 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3884-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **133 063,76 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600319	Excavation Denis Demers inc.	16.71 tonnes de poussière de pierre pour le parc Georgette-Baril et travaux de branchement réseau d'aqueduc/voirie/pluviale	6 011,91 \$
202900320	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Honoraires professionnels – coordonnatrice du camp de jour de juillet et août (Rés. #3778-04-26) et remboursement sorti à l'exposition agricole de Victoriaville pour le camp de jour (Rés. #3819-05-26)	2 086,66 \$
202900321	Huot	Boîtes de services et quincailleries d'aqueduc	968,57 \$
202900322	RIGIDBNY	2026-09 – ordures et recyclables	3 808,96 \$
202900323	CRSBP	Frais de reliure et fourniture de bureau pour la bibliothèque LBD	22,45 \$
202900324	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection (Rés. #3736-02-26)	309,00 \$
202900325	Les Compteurs Lecompte	Achat d'un compteur d'eau et inventaire de rondelles	1 365,22 \$
202900326	MRC de Bécancour	3 ^e versement de 3 – Quote-Part ainsi qu'un repérage et marquage de la fibre optique	38 420,31 \$
202900327	Matériaux Fortierville 2020 sec	Quincaillerie pour le parc Georgette-Baril, achat de géotextile pour le changement des ponceaux et achat d'asphalte froid	1 724,13 \$
202900328	Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Subvention des activités estivales 2026 (Rés. #3901-09-26)	210,00 \$
202900329	Mario Demers	Remboursement achat pour le parc Georgette-Baril	811,47 \$
202900330	Les entreprises D. Michel	2 ^e versement – entretien du gazon (Rés. #3757-03-26)	2 602,50 \$
202900331	Covris coopérative	Essence et diesel pour tracteur et petits moteurs et achat de semence à gazon pour le parc Georgette-Baril	153,51 \$
202900332	Entreprises R.M. Pépin inc.	Fauchage des routes 2026 (Rés. # 3755-03-26)	4 409,29 \$
202900333	Simon Brunelle	Frais de déplacement	108,64 \$

202900334	Hélène Lambert	Ménage – août 2026	380,63 \$
202900335	Copibec	Frais de licence support papier/numérique pour la bibliothèque LBD	28,74 \$
202900336	Location LTR	Location d'une tarière pour le parc Georgette-Baril et d'un balai mécanique pour travaux de voirie	494,33 \$
202900337	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels (signalisation routière et travaux parc Georgette-Baril)	2 713,41 \$
202900338	Eurofins Environex	Analyses d'eau – août 2026	640,99 \$
202900339	Librairies Renaud-Bray inc.	Achat de livres	210,57 \$
202900340	ZaniCom	Refonte du site Internet – première facture (Rés. # 3874-08-26)	2 680,07 \$
202600341	Buropro Citation	Achat de livres et de jeux de société	534,66 \$
202600342	Yvon Roy entrepreneur électricité	Contrat annuel – centrale d'alarme	712,85 \$
202600343	EMCO Corporation	Matériels d'aqueduc	1 116,80 \$
202600344	Pluritec Ltée	Honoraires professionnels – Dépôt subvention PAVL – volet redressement et sécurisation (Rés. # 3875-08-26)	607,07 \$
202600345	Ciments Taschereau	Béton pour le parc Georgette-Baril	840,75 \$
202600346	Shellex Groupe conseils inc.	Honoraires professionnels – assainissement des eaux usées (Rés. #2107-10-19)	718,59 \$
202600347	La Capital assureur de l'administration	Assurances collectives – septembre 2026	3 045,82 \$
202600348	Logixia	Support à distance, crédit pour licence back up, Licence mensuel Anydesk	137,49 \$
202600349	Cercle des jeunes ruraux Lévrard-Becquets	Remboursement subvention du député, M. Donald Martel	200,00 \$
202600350	Groupe Kopers inc.	Assistance technique – télémétrie	560,51 \$
202600351	Cauca	Alertes	92,63 \$
202600352	Daniel Lapointe / Les Consultant DL	Honoraires professionnels – plans et devis ponceau rang Sainte-Cécile (Rés. # 3893-09-26)	689,85 \$
202600353	Solidel Canada inc.	Achat de onze bollards pour le parc Georgette-Baril (Rés. #3843-06-26)	30 445,38 \$
202600354	Signaletik inc.	Signalisation routière (Rés. #3878-08-26)	7 943,62 \$
202600355	Lizanne Turcotte	Honoraires professionnels – Travaux d'aménagement du parc Georgette-Baril	986,00 \$
202600356	Sarah Dextraze	Remboursement achat de cadeaux pour le camp de jour 2026	73,19 \$

202600357	Les Neurones Atomiques	Animation scientifique pour la bibliothèque LBD (Rés. #3862-07-26)	619,72 \$
202600358	Créations Oasis inc.	Achat de trois bancs oasis pour le parc Georgette-Baril (Rés. #3845-06-26)	8 105,74 \$
202600359	Location d'outils Nicolet inc.	Location d'un rouleau compacteur	3 250,10 \$
202600360	Sogetel	Internet et téléphone	782,72 \$
202600361	Mécanique Yvon Cossette	Entretien du balai mécanique	29,99 \$
202600362	VISA	Envoi de l'info-Cécilois du mois d'août 2026	51,66 \$
202600363	Entendem	Licence SOCAN pour les Jeudis en chansons (Rés. #3760-03-26)	57,49 \$
202600364	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rue	166,75 \$
202600365	Hydro-Québec	Électricité – station de pompage	1 133,02 \$
	Total		133 063,76 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. **RÈGLEMENTS**

13.1 **AVIS DE MOTION**

13.2 **DÉPÔT DES RÈGLEMENTS**

13.3 **ADOPTION RÈGLEMENT**

13.3.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-09-33 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) prévoit certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux et qu'il revient à la municipalité la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2026 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la LTEM, le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE conformément aux modalités de l'article 9 de la LTEM, un avis public a été publié ;

ATTENDU QU'à la suite de la présentation et du dépôt du projet de règlement, qu'il n'a pas eu lieu d'apporter des changements au contenu du règlement ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LTEM, la rémunération et l'allocation de dépenses sont versées selon les modalités de paiement déterminées par résolution ;

Rés.3885-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, incluant la voix favorable du maire :

QUE le conseil adopte le règlement N°2026-09-33 relatif au traitement des élus ;

QUE les modalités de paiement de la rémunération et l'allocation de dépenses soient payées en 12 versements égaux effectués lors de la période de paie se rapprochant le plus du 15 de chaque mois de l'année ;

QUE la copie du présent règlement est conservée au livre des règlements de la municipalité, et publiée sur son site internet.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT #2026-09-33

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction du règlement #2026-09-33 ayant pour *l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets* de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard venant corriger l'article 1 du règlement et remplaçant la description technique se trouvant à l'Annexe A

14.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 3861-07-26 – TESTS DE DÉBIT DES BORNES-FONTAINE 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance de juillet 2026, la résolution no 3861-07-26 afin de désigner l'entreprise Protection incendie JMB pour effectuer les tests de débit des bornes-fontaines au coût de 1 100 \$, plus les taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite revenir sur cette décision et abroger ladite résolution;

Rés.3886-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la résolution no 3861-07-26 intitulée « Tests de débit des bornes-fontaines 2026 » soit abrogée dans son intégralité et déclarée sans effet;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

14.3 TESTS DE DÉBIT DES BORNES-FONTAINES 2026 – BF EXPERT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des tests de débit sur ses bornes-fontaines tous les deux ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, au cours du mois d'août 2026, une nouvelle soumission de l'entreprise BF Expert pour la réalisation des tests de débit des bornes-fontaines;

ATTENDU QUE BF Expert propose d'exécuter les essais à un tarif de 35,00 \$ par borne-fontaine, en plus des taxes en vigueur ;

ATTENDU QUE la Municipalité compte 11 bornes-fontaines, pour un coût total de 385,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre représente une économie importante pour la Municipalité comparativement aux soumissions précédemment reçues;

Rés.3887-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

DE MANDATER l'entreprise BF Expert pour effectuer les tests de débit des 11 bornes-fontaines de la Municipalité au coût de 35,00 \$ par borne-fontaine, pour un montant total de 385,00 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02-413-00-521 (Ent. & rép. – Réseau d'aqueduc);

ADOPTÉE

14.4 INSCRIPTION COURS EN SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE Mme Josiane Trottier détient une qualification de secouriste en milieu de travail qui arrivera à échéance le 26 octobre 2026;

ATTENDU QUE afin de maintenir sa qualification, Mme Trottier doit suivre à nouveau la formation « Secourisme en milieu de travail », d'une durée de 16 heures, avant cette date;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la présence en tout temps d'un nombre suffisant de secouristes actifs dans son établissement;

ATTENDU QUE l'organisme FPS est un fournisseur de formation agréé par la CNESST;

ATTENDU QUE certaines formations peuvent être subventionnées par la CNESST et que, pour les candidats non subventionnés, le coût de la formation est de 141,00 \$, plus taxes;

Rés.3888-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Josiane Trottier à suivre la formation « Secourisme en milieu de travail », d'une durée de 16 heures, offerte par FPS, fournisseur agréé par la CNESST;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription applicables, soit un montant maximal de 141,00 \$, plus taxes, advenant que la formation ne soit pas subventionnée par la CNESST;

D'AUTORISER également le remboursement des frais de déplacement applicables conformément à la politique en vigueur de la municipalité.

Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-130-00-454 (Formation - Adm) et #02-130-00-310 (frais de déplacement – Adm).

ADOPTÉE

14.5 INSCRIPTION FORMATION ADMQ : LE RÈGLEMENT ANNUEL DE TAXATION : LE COMPRENDRE ET LE BONIFIER

ATTENDU QUE le règlement annuel de taxation constitue un outil essentiel permettant à la Municipalité de percevoir plusieurs de ses revenus;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre la formation « Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier », laquelle vise à approfondir le contenu du règlement de taxation, son cadre légal ainsi que les éléments et pièges à considérer lors de sa rédaction;

ATTENDU QUE la formation sera offerte sous forme de webinaire le 21 octobre 2026, de 9 h à 11 h 30, pour une durée de 2,5 heures;

Rés.3889-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, à participer à la formation « Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier », offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 21 octobre 2026;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de 195,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation - Adm).

14.6 PROJETS DE LOI NO 11 ET 22 : LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES D'INTÉRÊT POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les projets de loi no 11 et 22, sanctionnés respectivement les 11 et 12 juin 2026, ont apporté plusieurs modifications législatives concernant le milieu municipal;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre la formation « Projets de loi No 11 et 22 : Les modifications législatives d'intérêt pour les organismes municipaux », laquelle présente, selon une approche comparative « avant-après », les modifications découlant de ces lois et leurs impacts concrets sur les organismes municipaux;

ATTENDU QUE la formation abordera notamment la gestion financière et les réserves, l'urbanisme et la construction, la gestion des biens et immeubles, les allègements administratifs ainsi que la gouvernance municipale;

ATTENDU QUE cette formation, d'une durée de 2 h 30, sera offerte sous forme de webinaire le 22 septembre 2026, de 9 h à 11 h 30, au coût de 195,00 \$ pour les membres de l'ADMQ;

Rés.3890-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, à participer à la formation « Projets de loi No 11 et 22: Les modifications législatives d'intérêt pour les organismes municipaux », offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 22 septembre 2026;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de 195,00 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation - Adm).

ADOPTÉE

15 TRAVAUX PUBLICS

15.1 ADJUDICATION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE CHEMINS D'HIVER 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux soumissions sur invitation écrite pour le déneigement des chemins d'hiver pour l'hiver 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 1^{er} septembre 2026 à 11h ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une seule soumission ;

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Excavation Denis Demers inc.	87 426,99 \$

Les entreprises Jacques Beudet inc.	Non soumissionné
-------------------------------------	------------------

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme ;

Rés.3891-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et sablage des chemins municipaux pour l'hiver 2026-2027 à l'entreprise Excavations Denis Demers inc. pour la somme de 87 426,99 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-330-11-443 (Déneigement – chemins d'hiver).

ADOPTÉE

15.2 INSCRIPTION A LA FORMATION « INSPECTION ET ENTRETIEN DES BORNE-FONTAINES »

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Trois-Lacs offre une formation intitulée « Inspection et entretien des bornes-fontaines », d'une durée de sept heures, comprenant un volet théorique et un volet pratique;

ATTENDU QUE cette formation vise notamment à approfondir les connaissances relatives à l'inspection, à la vérification et à l'entretien des bornes-fontaines, notamment les tests de débit, les relevés de pression, le rinçage unidirectionnel ainsi que le diagnostic et la réparation de différentes composantes;

ATTENDU QUE la formation se tiendra à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, à une date à déterminer au cours du mois d'octobre 2026;

ATTENDU QUE le coût total prévu de la formation est de 4 125,00 \$, taxes incluses, selon l'offre de services reçue, et que ce coût sera partagé entre les municipalités participantes en fonction du nombre de participants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village agit à titre de municipalité responsable de l'organisation de cette formation et procédera à la répartition des coûts entre les municipalités participantes;

Rés.3892-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'INSCRIRE Mme Érika St-Louis, inspectrice municipale adjointe, à la formation « Inspection et entretien des bornes-fontaines » offerte par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs;

D'ACCEPTER que les coûts de la formation soient répartis entre les municipalités participantes selon le nombre de participants;

D'AUTORISER le remboursement à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village de la part des coûts attribuable à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, sur présentation d'une facture;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement ainsi qu'à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-410-00-454 (Formation – Aqueduc & égout).

ADOPTÉE

15.3 LES CONSULTANTS DL - OFFRE DE SERVICE – PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation pour le projet de réfection du rang Sainte-Cécile Ouest ;

ATTENDU QUE des frais professionnels et autres frais incidents admissibles doivent être engagés préalablement à l'obtention de la confirmation de l'aide financière ;

ATTENDU QUE les plans, devis et estimations préparés en 2024 par monsieur Daniel Lapointe, ingénieur des Consultants DL, pour le remplacement de ponceaux dans le rang Sainte-Cécile doivent être mis à jour afin de répondre aux exigences du programme lors de sa réouverture;

ATTENDU QUE cette dépense est admissible dans les frais incidents ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle #2026-05-32 permet l'octroi de contrats de gré à gré dans ces circonstances ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service à Daniel Lapointe, ingénieur des Consultants DL ;

Rés.3893-09-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

- D'accorder de gré à gré à monsieur Daniel Lapointe, ingénieur des Consultants DL le mandat de mise à jour des plans, devis et estimations des travaux visés par une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- volet redressement et sécurisation ;
- D'accepter l'offre de services des Consultants DL au taux de 100,00 \$ l'heure, taxes en sus, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2000,00 \$, taxes en sus ;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de services ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
- Que les dépenses admissibles engagées à titre de frais incidents soient affectées au projet de réfection du rang Sainte-Cécile Ouest et réclamées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation advenant l'acceptation de la demande d'aide financière ;
- QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2025 et imputée au poste budgétaire #02-130-00-400 (Services professionnels, techniques et autres).

ADOPTÉE

15.4 ACHAT ET INSTALLATION D'UN MIROIR DE SÉCURITÉ – INTERSECTION DE LA ROUTE POISSON ET DU RANG SAINTE-CÉCILE

ATTENDU QUE la visibilité à l'intersection de la route Poisson et du rang Sainte-Cécile est limitée pour les usagers provenant de la route Ernest-Dubois;

ATTENDU QUE les automobilistes et les conducteurs de véhicules agricoles provenant de la route Ernest-Dubois doivent s'avancer dans la chaussée afin d'obtenir une visibilité suffisante sur les véhicules circulant sur le rang Sainte-Cécile;

ATTENDU QUE cette situation peut présenter un enjeu de sécurité pour les usagers de la route, particulièrement pour les véhicules agricoles;

ATTENDU QUE l'installation d'un miroir de sécurité permettrait d'améliorer la visibilité des véhicules provenant du rang Sainte-Cécile et de faciliter les manœuvres à cette intersection;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été faite auprès d'Hydro-Québec afin de permettre l'installation d'un miroir de sécurité sur un poteau lui appartenant, situé à proximité de cette intersection, et que cette autorisation est actuellement en attente;

Rés.3894-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation d'Hydro-Québec, l'achat auprès de Signoplus d'un miroir de sécurité de 36 pouces, au coût de 220,50 \$, plus taxes, ainsi que son installation sur le poteau appartenant à Hydro-Québec situé à proximité de l'intersection de la route Poisson et du rang Sainte-Cécile;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, dès l'obtention de ladite autorisation, à procéder à l'achat du miroir, à coordonner son installation et à effectuer le paiement ainsi que toute dépense nécessaire à son installation.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-725 (Biens durables - voirie).

ADOPTÉE

15.5 AMENDEMENT RÉSOLUTION #3752-03-26 : ACHAT D'UN PONCEAU POUR LA ROUTE GILLES-PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution 3752-03-26 autorisant l'achat d'un ponceau TTOG (galvanisé) de deux mètres de diamètre par 18 mètres de long, incluant les manchons et les frais de transport, auprès du Centre du Ponceau Courval inc., pour la somme de 18 083,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 3752-03-26 prévoyait que cette dépense était admissible à la priorité no 4 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire plutôt affecter l'aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet projets particuliers d'amélioration au financement de cette dépense;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 3752-03-26 afin de refléter cette nouvelle source de financement;

Rés.3895-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AMENDER la résolution 3752-03-26 afin de remplacer la source de financement initialement prévue par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet projets particuliers d'amélioration;

QUE la dépense relative à l'achat du ponceau, au montant de 18 083,00 \$, taxes en sus, soit financée à même l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du PAVL – volet projets particuliers d'amélioration;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution 3752-03-26 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.6 AMENDEMENT RÉSOLUTION #3753-03-26 – TRAVAUX D'EXCAVATION POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU DANS LA ROUTE GILLES-PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution 3753-03-26 afin de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau dans la route Gilles-Paquin, conformément au devis technique SCL-2025-01 conçu par M. Daniel Lapointe, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 3753-03-26 prévoyait une somme budgétaire de 30 000,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et qu'Excavation Denis Demers inc. a transmis la facture no 10132, de 11 764,85 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire affecter l'aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Entretien 2026-2027 au financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 3753-03-26 afin de refléter le coût réel des travaux ainsi que la nouvelle source de financement;

Rés.3896-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AMENDER la résolution 3753-03-26 afin de remplacer la somme budgétaire de 30 000,00 \$, taxes en sus, par le montant réel des travaux;

D'ACCEPTER la facture no 10132 d'Excavation Denis Demers inc., de 11 764,85 \$, pour les travaux de remplacement du ponceau dans la route Gilles-Paquin;

D'AUTORISER le paiement de ladite facture;

QUE cette dépense soit financée à même l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Entretien 2026-2027;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution 3753-03-26 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

15.7 AMENDEMENT RÉSOLUTION #3814-05-26 – ACHAT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution 3814-05-26 afin de procéder à l'achat de cinq (5) ponceaux auprès du Centre du Ponceau Courval inc., pour la somme de 26 485,00 \$, taxes en sus, et de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de remplacement desdits ponceaux sous la supervision de M. Mario Demers, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des cinq (5) ponceaux ont été réalisés par Excavation Denis Demers inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures nos 10133, 10134, 10135, 10137 et 10138 d'Excavation Denis Demers inc., relatives à ces travaux, totalisent la somme de 65 954,59 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses connexes sont également nécessaires à la réalisation complète des travaux, notamment pour l'achat de quincaillerie diverse, la signalisation routière et la location d'un rouleau compacteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit une somme budgétaire maximale de 8 849,00 \$, taxes en sus, pour ces dépenses connexes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire affecter l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 au financement de l'ensemble de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution 3814-05-26 afin d'y prévoir le coût des travaux réalisés, les dépenses connexes ainsi que leur source de financement;

Rés.3897-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'AMENDER la résolution 3814-05-26 afin d'y ajouter les dépenses relatives aux travaux de remplacement des cinq (5) ponceaux ainsi que les dépenses connexes;

D'autoriser le règlement de la somme de 65 954,59 \$ taxes comprises à Excavation Denis Demers inc. pour les travaux exécutés, en accord avec les factures numérotées 10133, 10134, 10135, 10137 et 10138 ;

D'AUTORISER une somme budgétaire maximale de 8 849,00 \$, taxes en sus, pour les dépenses connexes aux travaux, notamment l'achat de quincaillerie diverse, la signalisation routière et la location d'un rouleau compacteur;

D'AFFECTER l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 au paiement de l'achat des cinq (5) ponceaux, des travaux réalisés par Excavation Denis Demers inc. ainsi que des dépenses connexes précitées;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution 3814-05-26 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-040-00-005 (Dépense - voirie).

ADOPTÉE

15.8 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVL) – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION

Dossier : no CXT46773

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Circonscription électorale de Nicolet-Béancour

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Rés.3898-09-26

EN CONSÉQUENCE, sur la **PROPOSITION** de monsieur Michel Deshaies, il est unanimement **RÉSOLU** et **ADOPTÉ** par les conseillers présents que le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 14 925 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

16 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de construction, un permis d'agrandissement ainsi qu'un permis de rénovation ont été délivrés en août 2026 pour une valeur de 20 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'août 2026.

17 LOISIRS

17.1 PARC GEORGETTE-BARIL – COOPÉRATIVE ARBRE-ÉVOLUTION

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite poursuivre l'amélioration et la mise en valeur du parc municipal Georgette-Baril afin d'offrir aux citoyens un milieu de vie attrayant, sécuritaire et favorable aux activités récréatives;

ATTENDU QUE les arbres contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air en captant le dioxyde de carbone et divers polluants atmosphériques;

Rés.3899-09-26

ATTENDU QUE la présence d'arbres permet de réduire les îlots de chaleur, d'offrir des zones ombragées aux usagers du parc et d'améliorer le confort lors des périodes de chaleur estivale;

ATTENDU QUE les arbres favorisent la biodiversité en procurant un habitat et des sources de nourriture à plusieurs espèces d'oiseaux, d'insectes pollinisateurs et de petits mammifères;

ATTENDU QUE la plantation d'arbres contribue à la rétention des eaux de pluie, à la réduction de l'érosion des sols et à l'amélioration de la résilience environnementale du territoire;

ATTENDU QUE les espaces verts et les milieux arborés ont des effets positifs reconnus sur la santé physique et mentale des citoyens en favorisant la détente, l'activité physique et le contact avec la nature;

ATTENDU QUE la bonification du couvert végétal du parc municipal s'inscrit dans les objectifs de développement durable, d'adaptation aux changements climatiques et d'embellissement du territoire poursuivis par la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réaliser un projet de renaturalisation et de plantation au parc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission (no 3010) de la Coop de solidarité Arbre-Évolution pour la plantation des arbres, l'achat de végétaux et de matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Marie-Pier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents : d'accepter la soumission #3010 de la Coop de solidarité Arbre-Évolution la plantation des arbres, l'achat de végétaux et de matériaux ainsi que les frais de déplacement, de livraison et d'hébergement au parc municipal, pour un montant de 8 229,47 \$, taxes en sus ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 8 639,92 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

17.2

PARC GEORGETTE-BARIL – LES JARDINS MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réaliser un projet de renaturalisation et de plantation au parc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a désire procéder à l'achat d'arbre à la pépinière locale les Jardins Marie-Victorin (2002) inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

Rés.3900-09-26	Il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'arbre chez les Jardins Marie-Victorin (2002) inc. et d'autoriser le paiement de 984,10 \$, taxes en sus ; QUE 1 033,18 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 soit affecté au paiement de cette dépense ; Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril). ADOPTÉE
17.3	SUBVENTION LOISIRS 2026 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir une subvention aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour l'organisation d'activités estivales en lien avec le camp de jour ; Rés.3901-09-26 EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de 210 \$ aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour). ADOPTÉE
17.4	RECONNAISSANCE AIDE-ANIMATEUR CAMP DE JOUR 2026 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir une reconnaissance aux animateurs pour le camp de jour 2026 de la municipalité ; Rés.3902-09-26 EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'offrir à chaque animateur et aide-animateur une carte-cadeau de 25\$ chez Subway comme reconnaissance pour l'édition 2026 du camp de jour. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour). ADOPTÉE
17.5	RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION DES CAMPS DE JOURS DU QUÉBEC CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de l'Association des camps de jours du Québec CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le titre de « Camp de jour municipal conforme » ; Rés.3903-09-26 EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par madame Marie-Pier Massicotte et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'adhésion 2027 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à l'Association des camps de jours du Québec et d'approuver le paiement de 203,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-701-55-690 (BND – Camp de jour). ADOPTÉE

17.6 **RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT QUE les rencontres d'automne du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ont lieu le 24 octobre 2026 à Trois-Rivières ;

Rés.3904-09-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser mesdames Josiane Trottier et Lyse Robert ainsi que monsieur Jean-Marie Dionne à participer aux rencontres d'automne du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui aura lieu le 24 octobre 2026 et de payer les frais d'inscription de 120,00 \$ plus taxes (incluant le dîner) et les déplacements s'y rattachent.

Cette dépense sera prise à même les poste budgétaires #02-702-30-454 (Formation - bibliothèque) et #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

18 **DEMANDES**

18.1 **ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES**

Rés.3905-09-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40,00 \$.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

19 **AFFAIRES NOUVELLES**

20 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

21 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.3906-09-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h58.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale
et greffière-trésorière